

**Compte rendu du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date
du 25 Février 2020**

L'an deux mil vingt, le 25 Février à 20 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : David Baudrier, Jean-Paul Berry, Laurent Dubouis, Henri Grosdenis, Stéphane Larger, Stéphanie Michaud, Leslie Paput, Jean-Philippe Poyet, Marie-Laure Brise.

Absents excusés : Michel Subtil.

Secrétaire de séance : Stéphane Larger.

Le Conseil municipal :

- **Approuve le compte rendu du Conseil du 16 Janvier 2020**

Point Travaux :

- Monsieur le Maire informe au conseil municipal que les travaux pour la mise en place de la réserve incendie ont débuté la semaine dernière et à ce jour sont toujours en cours.
- Monsieur le Maire invite à mettre en place un groupe de travail pour la création d'une association en dehors du conseil municipal pour les travaux d'aménagement intérieur de l'église.
- Monsieur le Maire informe qu'il va demander un devis pour installer un chauffe-eau à la mairie : constatant que le chauffe-eau du café est aussi à remplacer car trop petit il est proposé de déposer celui du café pour l'installer à la mairie et donc de changer celui du café.

Participation aux frais de scolarités des enfants de la commune dans les divers écoles alentours :

- Monsieur le Maire présente aux conseillers les demandes de subventions reçues pour 2020 et rappelle les aides versées en 2019. Le conseil après avoir délibéré décide d'attribuer les aides suivantes :
école primaire accueillant des enfants domiciliés à Arcinges : 450euros/élève (pour une année complète et proratisation au mois pour les arrivés et départs au cours de l'année)

Projet organisation du service d'eau potable

Monsieur le Maire informe des réunions qu'il y a eu afin de faire le point sur la situation. Il y aurait lieu de faire intervenir une société pour seconder notre agent communal en cas d'absences pour congés ou maladie. Pour le recrutement il faudra trouver une personne qualifiée.

Point site Internet :

- La construction du site a bien avancé : des photos, des pages intitulées alimentent ce site qui n'est pour l'instant pas mis en ligne.

Point recensement 2020:

- Monsieur le maire présente le bilan de ce recensement :
124 adresses d'habitation
87 résidences principales
1 logement occasionnel
31 résidences secondaires
4 logements vacants
Soit : 214 Habitants.

Participation aux frais du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire :

Monsieur le maire présente le montant de la contribution annuelle.

Le conseil après avoir délibéré accepte le montant de 3968 euros soit 15.81 euros par habitant.

Point fleurissement :

- Monsieur le maire informe que nous avons reçu un bon d'achat de 150 euros pour le fleurissement de la commune. Notre commune a été distinguée il n'y a plus de classement.

Taxe habitation :

- Monsieur le maire donne lecture du courrier de la direction générale des finances publiques concernant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021.
Avant la réforme la ressource est de 41394 euros après la réforme elle sera de 49759 euros.

Point divers :

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de AB paysage pour l'entretien des espaces verts de la commune, car notre agent communal a un temps limité pour effectuer les travaux de taille de haie de cyprès et lauriers situés à proximité de la salle des fêtes.
Le conseil après avoir délibéré approuve le devis de AB paysage pour un montant de 463.68 euros HT.
- Monsieur le Maire présente une demande d'aide financière formulée par un jeune ressortissant de la Guinée Conakry qui a suivi en France des études en boulangerie. Reconnaisant envers la France de lui avoir transmis ce savoir-faire français ce jeune souhaite regagner son pays d'origine pour installer sa propre boulangerie et apprendre à de jeunes guinéens le savoir faire qu'il lui a été transmis. Il demande une participation de 100 euros dans chaque commune de la Loire afin de monter ce projet. Le conseil après avoir délibéré décide d'attribuer la somme de 100 euros.

